

Etudes en Sciences de la motricité

Information concernant le test à l'effort physique

A qui s'adresse ce message ?

A tous les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois au sein de la section Sciences de la motricité (bloc 1 ou après) à l'Université de Liège.

Que faut-il faire ?

Avant de pouvoir suivre les cours pratiques d'éducation physique, chaque étudiant doit présenter un certificat médical d'aptitude à l'effort physique afin d'attester de son parfait état de santé (Arrêté du Régent du 28 août 1945).

A qui rendre ce document ?

L'attestation doit être déposée/envoyée au secrétariat du Conseil des études :

Mme ELGARA

Allée des sports, 4

4000 Liège

Bâtiment B-21

nelgara@uliege.be



Où réaliser ce test ?

Le test peut être réalisé au Sart-Tilman, sur le site même de l'Institut d'Education Physique et de Kinésithérapie (B-21/ISEPK – Allée des sports 4 – 400 Liège) ou dans tout autre centre agréé. De façon optimale, ce test doit être réalisé dans le décours du mois d'août, avant la rentrée académique.

Comment obtenir un rendez-vous au Sart-Tilman ?

- Pour vous inscrire, complétez directement les informations via le lien suivant : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1H4p5UM1V5KEYE_X8LoUBJH6IwjBG3W/GJ-LRkEfpwZPg/edit?usp=sharing
- Demandez une ordonnance à votre médecin traitant pour réaliser ce test
- Munissez-vous de 2 vignettes de mutuelle (et de 20 euros si vous ne disposez pas de mutuelle en Belgique)
- Portez une tenue sportive adéquate le jour-J (short, t-shirt, baskets de course)

En quoi consiste le test à l'effort ?

Il s'agit d'un examen médical approfondi accompagné de diverses épreuves complémentaires (électrocardiogramme au repos et à l'effort, spirométrie, ergospirométrie...).



En l'absence des résultats du test, l'accès aux cours pratiques vous sera refusé !